

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 6 mars 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1002-0001**Type d'inspection :**

Plainte

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Omni Quality Living (East) Limited Partnership, par son partenaire général, Omni Quality Living (East) GP Ltd.**Foyer de soins de longue durée et ville :** Kentwood Park, Picton**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 24 au 27 février et 2 au 5 mars 2026

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 6 mars 2026

L'inspection concernait :

– Signalement : n° 00162992 – Suivi n° : 1 de l'ordre de conformité hautement prioritaire n° 001 – Paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22 – Signalement en lien avec l'administration des médicaments. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 2 janvier 2026

– Signalement : n° 00162994 – Suivi n° : 1 de l'ordre de conformité (OC) n° 002 – Alinéa 6 (1) c) de la LRSLD (2021) – Signalement en lien avec le programme de soins. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 12 février 2026

– Signalement : n° 00162993 – Suivi n° : 1 de l'OC n° 003 – Article 108 du Règl. de l'Ont. 246/22 – Signalement en lien avec le traitement des plaintes. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 12 février 2026

– Signalement : n° 00162991 – Suivi n° : 1 de l'OC n° 004 – Alinéa 123 (3) a) du Règl. de l'Ont. 246/22 – Signalement en lien avec le système de gestion des médicaments. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 12 février 2026

– Signalement : n° 00163678 – Rapport du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) n° 0893-000037-25 – Signalement en lien avec des allégations de traitement fourni de façon inappropriée ou incompétente à une personne résidente par un membre du personnel

– Signalement : n° 00164308 – Plainte – Signalement en lien avec la nutrition et l'hydratation dans le cas d'une personne résidente

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

– Signalement : n° 00164656 – Rapport du SIC n° 0893-000038-25 – Signalement en lien avec des allégations de négligence de la part d'un membre du personnel à l'endroit d'une personne résidente
– Signalement : n° 00167803 – Rapport du SIC n° 0893-000003-26 – Signalement en lien avec des allégations de mauvais traitements d'ordre physique de la part d'un membre du personnel à l'endroit d'une personne résidente

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivant(s) délivré(s) antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1002-0006 en lien avec le paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1002-0006 en lien avec l'alinéa 6 (1) c) de la LRSLD (2021)

Ordre n° 003 de l'inspection n° 2025-1002-0006 en lien avec l'article 108 du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 004 de l'inspection n° 2025-1002-0006 en lien avec l'alinéa 123 (3) a) du Règl. de l'Ont. 246/22

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies
Gestion des médicaments
Alimentation, nutrition et hydratation
Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Rapports et plaintes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Obligation de faire rapport au directeur dans certains cas

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

LRSLD (2021)

Non-respect de : la disposition 28 (1) 2 de la LRSLD (2021)

Obligation de faire rapport au directeur dans certains cas

Paragraphe 28 (1) – Quiconque a des motifs raisonnables de soupçonner que l'un ou l'autre des cas suivants s'est produit ou peut se produire fait immédiatement rapport au directeur de ses soupçons et communique les renseignements sur lesquels ils sont fondés :

2. Les mauvais traitements infligés à un résident par qui que ce soit ou la négligence envers un résident de la part du titulaire de permis ou du personnel, ce qui a causé un préjudice ou un risque de préjudice au résident.

À une date donnée en janvier 2026, une personne résidente a allégué qu'un membre du personnel lui avait infligé de mauvais traitements d'ordre physique à une date antérieure, toujours en janvier 2026. Cependant, c'est le lendemain que le foyer a signalé ces allégations de mauvais traitements d'ordre physique à la directrice ou au directeur.

Sources : Rapport d'incident critique; notes sur l'évolution de la situation concernant une personne résidente; entretien avec la directrice ou le directeur des soins infirmiers (DSI).

AVIS ÉCRIT : Service de restauration et de collation

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 79 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Service de restauration et de collation

Paragraphe 79 (2) – Le titulaire de permis veille à ce qui suit :

a) nul ne doit aider en même temps plus de deux résidents qui ont besoin d'une aide totale pour manger ou boire.

À une date donnée en mars 2026, pendant le service du dîner dans la salle à manger destinée à l'alimentation de rétablissement, l'inspectrice ou l'inspecteur a vu un membre du personnel, seul, aider simultanément quatre personnes résidentes qui avaient besoin d'une aide totale pour manger ou boire, et ce, pendant une période de douze minutes.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

Sources : Démarche d'observation de l'inspectrice ou de l'inspecteur; entretien avec la ou le DSI.